

19 août 2011

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie de rendements totaux Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Fonds communs Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée, au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com ou rendez-vous sur le site fondsmutuelsmanuvie.ca.

BREF APERÇU

Date de création du Fonds : 29 avril 2002

Valeur totale au 29 juillet 2011 : 48 041 294 \$

Ratio des frais de gestion (RFG) : 1,32 %

Gestionnaire de portefeuille : Gestion d'actifs Manuvie limitée

Distributions : Annuelles, généralement en avril (dividendes ordinaires) et/ou en mai ou juin (dividendes sur les gains en capital)

Placement minimal : 500 \$ initialement, 25 \$ par la suite

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif de placement du Fonds consiste à obtenir un taux de rendement semblable à celui du Fonds obligations Manuvie. Le Fonds compte atteindre cet objectif surtout en investissant dans un portefeuille d'actions canadiennes et en utilisant des contrats à terme de gré à gré ou d'autres instruments dérivés autorisés pour couvrir les variations des cours des actions dans le portefeuille, de sorte que le rendement du Fonds sera similaire à celui du Fonds obligations Manuvie.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 29 juillet 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

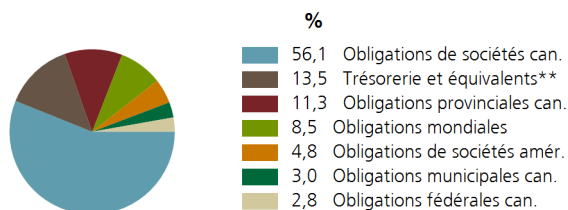
Dix principaux placements au 29 juillet 2011

1. Trésorerie et équivalents**
2. Société Financière Manuvie, 5,51 %, 26 juin 2018
3. Great-West Lifeco Inc., 6,14 %, 21 mars 2018
4. CDP Financial Inc, 4,60 %, 15 juil. 2020
5. Lloyds TSB bank PLC, 5,28 %, 19 avril 2016
6. National Australia Bank Ltd., 4,19 %, 20 juil. 2015
7. The Bear Stearns Companies Inc., 5,45 %, 12 nov. 2014
8. GE Capital Canada Funding Co., 5,68 %, Sep-10-2019
9. Greater Toronto Airports Authority, 5,30 %, 25 févr. 2041
10. Gouvernement du Canada, 4,00 %, 1 juin 2041

Nombre total de placements : 233

Les 10 principaux placements représentent 33,9 % du Fonds.

Répartition des placements au 29 juillet 2011



**Dans ce graphique, l'élément Trésorerie et équivalents comprend les fonds du marché monétaire (le cas échéant) et d'autres actifs moins les passifs.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

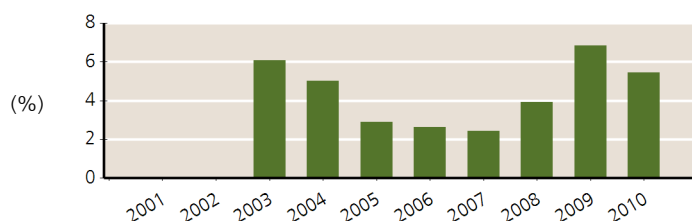
Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des huit dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale et de tous les autres frais qui peuvent vous être imputés.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans le Fonds le 29 avril 2002 posséderait 1 539 \$ le 29 juillet 2011, ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,77 %.

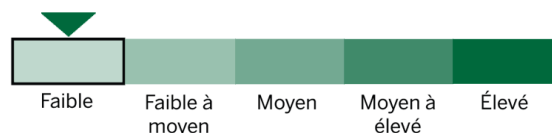
Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du Fonds pour chacune des années indiquées. La valeur du Fonds n'a pas diminué au cours des huit années.



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Fonds communs Manuvie estime que le risque associé au Fonds est Faible. Pour une description des risques associés au Fonds, consultez le prospectus simplifié.



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds s'adresse à l'épargnant qui :

- cherche à obtenir des rendements similaires à ceux d'un fonds d'obligations de façon fiscalement avantageuse dans un compte non enregistré
- recherche l'efficacité fiscale qu'offre la possibilité de faire des substitutions entre des catégories de société Manuvie sans déclencher de gains en capital
- est disposé à accepter un faible niveau de risque de placement
- investit à moyen ou long terme, sur trois à cinq ans

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice imposable du Fonds qui vous est distribué et sur les gains que vous réalisez en faisant racheter votre placement. Le montant de l'impôt dépend des règles fiscales et des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation, selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Si le Fonds est détenu dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées au comptant ou qu'elles soient réinvesties. Nous vous envoyons un feuillet d'impôt ou un relevé qui indique votre quote-part du bénéfice du Fonds qui a été distribué. Vous devez toutefois calculer vos gains résultant du rachat de titres.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série F du Fonds. Les frais varient pour les autres séries du Fonds. Informez-vous auprès de votre conseiller sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

Frais de souscription

Tous les frais de souscription des titres de la série F du Fonds se négocient entre vous et votre courtier.

Frais liés au Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Au 30 avril 2011, les frais du Fonds s'élevaient à 1,32 % de sa valeur, ce qui correspond à 13,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Fonds communs Manuvie a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	1,32
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,00
Frais du Fonds (RFG + RFO)	1,32

Commission de suivi

Fonds communs Manuvie verse une commission de suivi à votre maison de courtage tant que vous possédez des titres du Fonds. Cette commission couvre les services et les conseils que votre maison de courtage vous fournit. La maison de courtage peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

Cependant, aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de la série F.

Autres frais

Posséder, vendre ou échanger des titres du Fonds pourraient entraîner d'autres frais.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 90 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de substitution	Votre maison de courtage peut exiger jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Ententes fondées sur les commissions	Les titres de la série F obligent les investisseurs à participer à une entente fondée sur les commissions avec leur courtier. Les commissions perçues en vertu de ces ententes se négocient entre vous et votre courtier.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours suivant la date de réception du prospectus simplifié
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour en savoir plus, communiquez avec Fonds communs Manuvie ou avec votre conseiller afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fonds communs Manuvie
Division de Gestion d'actifs Manuvie limitée
200 Bloor Street East, North Tower 3
Toronto (Ontario) M4W 1E5

1 877 426 9991
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com
fondscommunsmanuvie.ca

Les Fonds Manuvie, les Catégories de société Manuvie et les Portefeuilles Leaders Manuvie sont gérés par Fonds communs Manuvie. Les noms Manuvie et Fonds communs Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir » et le nom Portefeuille Leaders Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

 **Fonds communs Manuvie**

solide fiable sûre avant-gardiste

Pour votre avenir^{MC}